

Esquisse sur l'histoire de Neuveville

Autor(en): **Rode, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **11 (1859)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549522>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

APPENDICE.

ESQUISSE SUR L'HISTOIRE DE NEUVEVILLE,

par L. RODE.

Avant-propos.

Tout homme désire connaître les événements qui ont eu lieu dans le village, dans la ville, dans le pays qu'il habite ou dont il est bourgeois et savoir les faits qui ont amené l'organisation, la constitution, les lois qui le régissent; à plus forte raison tout citoyen d'une république doit-il chercher à s'instruire de l'histoire de sa patrie et de son endroit natal. Ce désir est si naturel et si légitime que l'on voit des vieillards, comme Zellweger, l'historien des Appenzellois, prendre encore la plume, et que, dans ce canton-ci, il se trouve plus d'un village qui a son histoire locale, sa chronique, par exemple, Melchnau. Le premier magistrat de la ville de Bienne en a aussi été l'historien érudit et consciencieux; Neuveville, quelquefois sa rivale heureuse dans les siècles passés, n'aurait-elle pas enfin l'honneur de se voir dotée d'un ouvrage qui raconte les hauts-faits de ses habitants, leurs luttes municipales et leurs combats contre deux voisins qui, tout en se disant protecteurs ou combourgeois de Neuveville, la traitaient parfois en sujette, presque en ennemie: c'est le cas dans l'affaire du maître-bourgeois Cellier. La matière pour un tel ouvrage abonde: il existe plus d'une chronique locale, entr'autres celle que composa le père de M. le maire Tschiffély; il y a des mémoires qui traitent spécialement de telle ou telle partie de son histoire (pour en citer de moins connus, nommons le recueil de M. le pasteur Frêne de Tavannes qui contient un article sur le procès de 1749); des archives bien riches fournissent amplement de quoi composer, par la suite, une histoire très-détaillée et instructive.

La seule difficulté paraît être de trouver un homme qui pût et qui voulût mettre la main à cette œuvre patriotique : pour obtenir accès aux archives il faudrait qu'il fût bourgeois et de préférence magistrat, afin de pouvoir y puiser à discrétion ; pour étudier un si grand nombre de papiers, de parchemins, de documents de toute nature, il aurait besoin d'un temps illimité et d'une patience à toute épreuve, car on ne trouve point tous les jours des matières intéressantes ; enfin, pour captiver les lecteurs que, certes, il ne voudrait pas chercher parmi les seuls Neuvilleois, il désirerait sans doute avoir un peu du style de Jean de Müller, de Monnard, de Vulliémin, etc.

En attendant que cette difficulté soit levée et que cet historien se trouve pour la Neuveville, nous avons pensé être agréable au public de cette ville et de ses environs, en lui offrant une esquisse des faits principaux qui ont rapport à cette localité. Ainsi que les plus petits ruisseaux, grâce à leur multitude, finissent par former un grand fleuve, l'histoire générale se compose, s'agrandit, s'enrichit d'une foule d'histoires locales. L'histoire de notre chère patrie suisse ne saurait donc que gagner à l'élaboration et à la multiplication de ces chroniques partielles et spéciales ; — voilà ce qui nous fait espérer que nous trouverons plus d'un lecteur dans les rangs des amateurs de l'histoire suisse. Puissent-ils juger avec indulgence ce modeste essai, destiné à être le précurseur d'une histoire étendue et pleine de détails sur le même sujet, laquelle, si l'on répond à notre attente, serait due à une plume plus habile.

Neuveville, le 15 août 1859.

L. RODE.

Le but de cet aperçu étant simplement de donner une histoire succincte de Neuveville, nous passons sous silence toutes les époques antérieures, sauf à en parler ailleurs dans un ouvrage plus étendu et entrons directement en matière, prenant pour point de départ la fondation du Schlossberg.

1282. — La construction de ce château-fort fut commencée en 1282, simultanément avec celle du château d'Erguel, entre St-Imier et Sonvillier, par l'évêque de Bâle Henri IV, et achevée en 1288 par son successeur, Pierre Reich de Reichenstein. Le premier, fils d'un boulanger d'Isny en Souabe, de taille imposante et d'un air gracieux, fut élevé au trône épiscopal par la faveur de l'empereur Rodolphe de

Habsbourg, auquel il se montra très-reconnaissant, car il fut du petit nombre des princes de l'empire qui assistèrent leur souverain dans sa lutte contre son rival Ottocar de Bohême. Malgré la faveur impériale et celle du pape qu'il s'était acquise par l'habileté avec laquelle il avait su opérer à Rome une réconciliation entre le pape Honorius et l'empereur, service qui lui valut l'archevêché de Mayence et la dignité de chancelier de l'empire, malgré ses qualités et ses éminents services, ses chanoines, tous d'origine noble, le méprisaient à cause de sa basse origine et de ses antécédents. (*) Son caractère vraiment généreux se montre surtout en ce qu'il contribua le plus à la nomination de Pierre Reich qui avait été toujours son adversaire le plus prononcé et son rival le plus dangereux. La précieuse autorisation, de bâtir deux châteaux pour garantir l'Evêché contre les attaques des comtes de Neuchâtel, attribuée uniquement à la prédilection de Rodolphe pour cet évêque populaire, est due peut-être à la jalousie impériale envers une maison puissante et ambitieuse qui l'avait éclipsé dans le temps qu'il n'était que comte, d'autant plus qu'il avait eu des démêlés avec Henri III, évêque de Bâle, issu de cette maison. Pour l'humilier davantage, il conféra en 1288 la suzeraineté de tout le comté à Philippe de Châlons, en abaissant cette famille, auparavant immédiate ; c'est cette liaison qui a livré le pays de Neuchâtel à la maison de Hohenzollern, devenue maison royale de Prusse, et qui n'a été rompue que tout récemment en 1857, après avoir duré près de 580 ans. Neuveville aurait eu le même sort, comme ayant auparavant appartenu aux comtes de Neuchâtel, n'eût été la circonstance qu'un membre de cette famille princière incorpora ce lieu qui était son héritage, à l'Evêché de Bâle dont il était devenu un des principaux dignitaires et l'évêque en 1262.

Plusieurs années après avoir défendu les approches de son pays par les dites forteresses, les châteaux de Schlossberg et d'Erguel, le nouvel évêque de Bâle, Pierre II, fidèle à la haine traditionnelle qui exis-

(*) Il avait été franciscain, c'est pourquoi son noble entourage lui fit cette épitaphe :

Nudipes antistes, non curat clerus ubi stes ;
Dum non in cælis, sis ubicumque velis.

« Evêque va-nu-pieds, ton clergé ne s'inquiète guère de toi pour savoir où tu es, pourvu qu'on ne te rencontre pas au ciel, reste où tu voudras. » Il fut à la bataille de Marchfeld, près de Vienne, enterra la première épouse de Rodolphe et bénit son mariage avec Agnès de Bourgogne.

tait entre le siège épiscopal et les comtes de Neuchâtel, (*) reçoit avec empressement en 1294 de la part des comtes de Valangin, Jean et Thierry, la remise de leur forteresse (« que giet à Valangin, que l'on appelle la Neueville ») en fief de l'Evêché. Comme peu de temps auparavant, une sentence arbitrale avait réglé les rapports entre les comtes de Valangin et le comte Raoul ou Rollin de Neuchâtel, leur cousin et suzerain, ce dernier envisagea cette remise comme une félonie. Il monte au Val de Ruz avec ses gens de guerre, attaque les troupes des seigneurs rebelles et, bien qu'elles fussent renforcées par des secours que l'Evêque avait envoyés à la hâte, il les vainquit après un combat opiniâtre, le 28 février 1295 v. s.

1295. — Jean et Thierry furent faits prisonniers avec nombre de leurs gens ; davantage encore restèrent sur le champ de bataille, ce qui prouve combien la lutte avait été acharnée ; mais il est peu probable que, comme Morel le dit, l'Evêque s'y soit enfui au commencement de la mêlée. Plusieurs mois de captivité et la crainte de perdre la vie, compromise par leur révolte, forcèrent les deux comtes de Valangin à souscrire à des conditions de paix assez dures, entr'autres de fournir deux têtes d'argent du poids de 25 marcs chacune, en signe du rachat de leur propre tête, et d'abandonner Boudevilliers et son district. Ce traité ne dura pas même dix-huit mois, car dans les premiers jours de l'an 1297, ils résignèrent au nouvel Evêque, Pierre III Aichspalt (qui avait été médecin et avait guéri un pape, lequel par reconnaissance le fit évêque) pour le terme de trois ans leur pays du Val de Ruz et les forteresses de la Neueville et de Valangin, lui promettant en sus de l'aider contre tous, dans et hors le Val de Ruz, et de lui laisser leur pays et leurs forteresses ouverts en tout temps. Le comte de Neuchâtel réclama en vain des seigneurs de Valangin l'exécution de leurs engagements envers lui ; il attendit, à ce qu'il paraît, que le terme pour lequel la convention avec l'Evêque de Bâle avait été faite, fût écoulé avant que de les attaquer. (Aucun historien ne dit pourquoi il renvoya jusqu'en 1301 la vengeance de cette nouvelle félonie.) L'Evêque avait-il rendu, après les trois ans écoulés, les forteresses

(*) Il y a eu une inimitié constante entre les deux puissances depuis Lũthold, évêque de Bâle, de 1258 à 1249, qui avait brûlé Neuchâtel en 1247, Berthold, Henri III, prince neuchâtelois, mais qui préféra les avantages de l'Evêché aux intérêts de sa maison, Henri IV, Pierre II, Pierre III, Gérard de Vuippens etc.

et le Val de Ruz aux comtes Jean et Thierry; avait-on commencé à bâtir une tour et forteresse sur la Rouge Roche ?

1301. — Dès le commencement de 1301, Raoul de Neuchâtel résolut de prendre les armes contre ses vassaux récalcitrants. Il pénétra dans le Val de Ruz par Fenin, se porta sur la Bonneville (*) où l'on avait mis bonne garnison, l'assiége (il n'est pas dit combien de temps) la prend d'assaut, le 28 avril 1301, et la fait raser. Sans perdre de temps, il descend sur Valangin pour lui faire subir le même sort, mais les comtes Jean et Thiery, demandent et obtiennent la paix à la condition de payer 150 marcs d'argent pour frais de guerre, etc. Malgré la paix, la Bonneville ne fut pas rebâtie, car une condition de cette paix portait défense expresse à cet égard, tant l'irritation du comte Raoul était grande contre cette ville, ses défenseurs et habitants. Ferons-nous trop d'honneur aux ancêtres des Neuvilleois en supposant que l'ordre de passer tous les hommes au fil de l'épée, était dû à leur résistance longue et vaillante qui avait exaspéré le comte de Neuchâtel ? nous pensons que non ; la défense heureuse de la Neuveville, assiégée par les Bernois, le nombre considérable de Neuvilleois qui firent partie de la garnison de Grandson, prouvent que le courage et la valeur ont suivi les malheureux fugitifs par delà les monts

(*) La ville détruite est vulgairement appelée Bonneville, ainsi notamment par Matile, p. 51, 52, qui quelques pages auparavant, l'appelle toujours Neuveville, mais p. 13, où il relate la fondation de cette localité, en 1156, il dit qu'elle reçut le nom de Bonneville ou Neuveville ; Chambrier l'appelle constamment Villeneuve, qu'il faut encore distinguer d'une autre Neuveville, au pied du Schlossberg, fondée en 1258. — Dans une promenade, nos collégiens ont parfaitement reconnu la place et l'enceinte de la ville saccagée près du village d'Engollon et couverte actuellement par une petite forêt qui en marque exactement le tour. — Quelques habitants restèrent cachés dans le Val de Ruz et furent plus tard appelés bourgeois extérieurs, voir un acte de 1406. — La Neuveville, dont on écrit ici l'histoire, porta bien longtemps indistinctivement les deux noms de Neuveville et de Bonneville ; les lettres et actes allemands la désignent toujours sous la première dénomination, les actes français et latins ont les deux noms ; dans certains livres latins conservés aux archives le dernier nom est précisé : Agathopolis ; dans le patois du pays et surtout du Vully on dit encore : *Bonneville* ; du reste ce nom commun à beaucoup de localités, désigne plutôt une classe, une espèce de ville, comme p. ex. les quatre bonnes villes du pays de Vaud, c'est-à-dire, villes privilégiées.

et se sont transmis à leurs descendants. Car, de ceux qui échappèrent au sac de la Bonneville, plusieurs (la plupart ou, selon d'autres, la presque totalité) traversèrent Chaumont et vinrent, avec la permission de l'Évêque de Bâle, cause principale de leur désordre, se fixer sur ses terres : partie d'entr'eux s'établirent à la montagne de Diesse, partie au pied du Schlossberg, heureux de pouvoir se mettre à l'abri d'un château fort ; du nombre de ces derniers furent des familles portant nom : Imer, Cunier, etc.

1318.— Quoique la date de la destruction de Bonneville ou Neuveville au Val-de-Ruz soit si bien constatée, à quelques légères variations près (21, 28, 29 avril), il existe une fort grande variété sur celle de la fondation de notre Neuveville ; outre celle, indiquée par Chambrier et indiquée dans la note, on rencontre dans les divers auteurs encore les suivantes : 1301, 1303, 1306, 1307, 1312 et 1318. Cette diversité ne proviendrait-elle pas peut-être de ce qu'on a tenu compte des progrès différents qui ont été faits dans la construction des murailles, des tours et fossés, des maisons et des rues, ou dans l'organisation municipale de la ville. En tout cas l'année 1318 fut une année très-mémorable pour cette ville, car, d'un côté, selon une ancienne chronique de Porrentruy, l'évêque Gérard de Vuippens arriva ici muni d'un tonnelet d'argent pour payer les frais des fortifications, et, d'autre part, il est constant que dans la même année il octroya à cette ville sa première lettre de franchise, qui l'assimilait entièrement à la ville de Bienne à laquelle l'Évêque voulait créer une rivale, à cause du mécontentement que celle-ci lui avait donné, en concluant une alliance intime avec Berne, Fribourg et Soleure. Grâce aux murs dont elle était environnée depuis 1301 et à la charte octroyée en 1318 par Gérard qui lui donnait la juridiction militaire, — la Neuveville se peupla et s'accrut rapidement ; la guerre qui en ravageait les environs, ne pouvait qu'y contribuer en forçant les malheureux campagnards à se réfugier derrière ses murailles. — L'appui que l'Évêque avait prêté aux comtes de Neuchâtel, l'expulsion d'Hermann de Nidau, issu de Neuchâtel et élu Évêque de Bâle mais supplanté par Gérard (de Vuippens) auparavant évêque de Lausanne, avait redoublé la vieille inimitié qui subsistait entre le siège épiscopal et la maison de Neuchâtel ; comme leurs possessions étaient bizarrement entrelacées (Cressier, Neuveville étaient à l'évêque, Landeron et Gléresse au comte), les habitants de ces contrées étaient les

victimes de leurs hostilités, aigries par de justes et mutuelles méfiances.

Rodolphe-Raoul, comte de Neuchâtel, avait fortifié le Landeron, ville qu'il venait de fonder (le faubourg était alors une localité à part, du nom de Nugerol ou de Neureux), et pendant qu'il était encore occupé à bâtir, Gérard l'attaqua, brûla Neureux, fut battu, perdit 50 hommes et fut poursuivi jusqu'à Bienne (il n'est pas dit ce qui arriva à Neuveville dans cette affaire); les bourgeois de Bienne repoussèrent ouvertement les Neuchâtelois; ensuite la paix fut faite par l'arbitrage du duc Frédéric d'Autriche. Rodolphe renonça à tous ses droits sur le pays et sur la montagne de Diesse jusqu'au Ruz-de-Vaux qui devint frontière; en compensation il reçut Cressier et 140 ou 150 marcs d'argent; l'évêque abandonna toutes ses prétentions sur Neuchâtel et Valangin. (*) Après quelques années la guerre éclate de nouveau: en 1324 l'Evêque, ayant excité la jalousie des Bernois contre le comte de Neuchâtel, et s'étant ligué avec le comte de Kybourg, leurs troupes réunies tenaient le Landeron assiégé, lorsque Louis, fils unique du comte Raoul, accourut suivi du comte Jean de Valangin (alors comme en 1316 vassal fidèle), surprit et culbuta les troupes de l'Evêque et força les Bernois à se retirer. Mais, dès l'hiver suivant, 1325, quand la gelée eut durci les marais, les Bernois tentèrent seuls l'entreprise et parurent devant le Landeron avec une machine de siège, nommée *Chat*; au moment de l'assaut cette machine fut mise en pièces, le banneret des Bernois pris, les assaillants repoussés. A Berne le peuple irrité de la mauvaise conduite de cette affaire, fit juger et décapiter le capitaine et se prépara en 1326 à une troisième attaque que le bruit des grands armements du comte et de ses alliés firent abandonner; mais en 1339, après la bataille de Laupen, le Landeron fut réduit en cendres par les Bernois.

1343. — L'heureuse Neuveville, pendant ces désastres, continuait à prospérer: l'Evêque Jean lui donna tous les pâturages situés dans la paroisse, ordonnant d'en employer le revenu aux frais de la messe et le surplus à l'avantage de la ville; dix ans plus tard il donna une place publique, de la porte du Lac jusqu'à la maison d'Ulric de Salis (probablement la place du marché). (**) Encore 10 ans plus tard,

(*) Selon Chambrier la fondation de la ville du Landeron serait postérieure à cette paix.

(**) Deux points de la franchise sont assez curieux pour être notés: le pouce et deux doigts de la main droite d'un faussaire seront échus au prince

dans l'arrangement des deux Evêques de Lausanne et de Bâle sur les limites de leurs diocèses, la Neuveville fut adjugée au diocèse de Lausanne et eut ainsi un autre seigneur au spirituel qu'au temporel. Le nouvel Evêque, Jean de Vienne, nommé par le pape en 1365, homme violent et cruel, fit brûler Bienne par ses soldats et, pour se sauver de la juste vengeance des Bernois, Soleurois et autres alliés de la ville infortunée, il se retira au château de Schlossberg. (*)

1367. — La destruction de Bienne par son souverain, l'Evêque, date du commencement de novembre ; peu après les Bernois mirent le siège devant la Neuveville, où l'Evêque et les bourgeois se défendirent si bien, qu'à la suite de plusieurs assauts qui coûtèrent cher aux assiégeants, le siège fut levé au bout de dix jours. (**)

pour en disposer à son gré ainsi qu'un pied de tout bourgeois qui contracterait mariage avec une femme de condition servile, lequel il pourra racheter en payant 30 livres et sa vie durant 15 sous par an.

(*) Quiquerez dans sa biographie de Jean de Vienne, donne un récit très-animé de cette affaire ; Tschudi et le baron d'Alt, *Histoire des Helvétiens*, t. II p. 136 attribuent l'incendie de Bienne au comte de Nidau, allié et complice de l'Evêque ; le baron, en bon catholique, faisant partout l'éloge de Jean, accuse le comte de Nidau de toutes les cruautés et dit que l'Evêque aurait voulu empêcher le sac de la ville, que les Bernois, après avoir délivré les bourgeois de Bienne qui étaient prisonniers, congédièrent non-seulement les troupes des 3 cantons, mais encore les leurs, puisque l'Evêque n'avait pas jugé à propos de les attendre.

(**) Le même auteur, Alt, dit que les Bernois voulant profiter de l'absence de l'Evêque sortirent sur la fin de novembre pour aller assiéger la Neuveville et le château de Schlosshalden (sic), que leur tentative fut inutile parce qu'ils n'avaient ni béliers ni machines de siège propres à abattre les murailles ; d'ailleurs le froid était si sensible que, pour ne pas perdre beaucoup de monde, ils levèrent le siège et reprirent le chemin de Berne. — D'après ce récit, qui est contraire à celui que nous avons adopté, il paraîtrait que l'Evêque n'était pas à la Neuveville ni au Schlossberg quand les Bernois seuls, après avoir congédié les 900 hommes d'Uri, Schwytz et Unterwalden, vinrent attaquer Neuveville ; le courage des bourgeois Neuviellois n'en serait que plus digne d'éloge. Comme il y eut un intervalle de quelques semaines entre le malheur de Bienne (au commencement de novembre) et l'héroïque défense de Neuveville (vers la fin du même mois), il est assez probable que l'Evêque aura eu le temps et aura profité de l'occasion de se sauver à Porrentruy. Il est à présumer que dans les archives de Neuveville, il se trouve une narration authentique de ce siège, par exemple,

1368. — L'Evêque, enchanté de la bravoure et de la fidélité des Neuvilleois, leur accorda une nouvelle lettre de franchise. En voici les points les plus importants : « 1^o Il donne à la ville un banneret et une » bannière à laquelle il soumet tous ses sujets qui habitent depuis le » ruisseau du fournel, près de Gleresse, jusqu'au ruisseau de ville, près » du Landeron, ceux qui habitent la montagne de Diesse et ceux de la » paroisse de St-Imier ; 2^o il lui confère un sceau authentique ; 3^o il » il lui attribue la haute et la basse juridiction ; 4^o il donne aux bour- » geois (ou à la bourgeoisie) la prérogative dont jouissent les hommes » nobles, savoir de posséder des fiefs nobles et des châteaux et les » fait semblables aux nobles ; 5^o il leur accorde le droit d'élire toutes » les années douze conseillers pour gouverner les affaires de la ville » sous la présidence du maire ; 6^o le maire doit prêter serment d'exer- » cer fidèlement son office à l'honneur et à l'utilité de l'église de Bâle » et de la Neuveville ; 7^o il exempte les Neuvilleois de tout gagement, » taille et exaction quelconque pour lui et ses successeurs ; 8^o il leur » permet de couper du bois dans toutes les forêts adjacentes, tant pour » brûler que pour les vignes, sous réserve de n'en point vendre à des » étrangers ; 9^o il leur accorde le pâturage depuis le Chasseral jusqu'au » lac de Bienne ; 10^o un marché public le mercredi et deux foires par » an ; 11^o Le droit de pêcher, de chasser et de faire toutes les autres » choses semblables en ces terres. Réservant toutefois qu'en cas de » vacance du trône épiscopal, la Neuveville obéira au haut chapitre de » Bâle et lui défendant de faire aucune confédération avec qui que ce » soit ; déclarant en outre qu'au cas qu'ils vinssent à renier l'Evêque » et son église, ils seraient déchus de tous ces privilèges. » Cet acte important et très-étendu, car il est volumineux et muni de plusieurs sceaux, est encore déposé aux archives, mais il fut en plusieurs points,

dans l'acte de donation accordé par le même Evêque ; espérons qu'on pourra le lire un jour.

Pour les détails du désastre de Bienne et de la campagne suivante, voir Blösch, *Histoire de Bienne* et Quiquerez, *Jean de Vienne* ; pour ceux qui n'ont pas ces ouvrages, nous dirons qu'en 1368 Berne et Soleure firent ravager la vallée de St-Imier, et remportèrent une victoire à Malleray ; que l'Evêque qui pour se procurer de l'argent, avait engagé la ville d'Olten au comte de Neuchâtel, fit une expédition ridicule aux environs de Berne et conclut enfin la paix ; il mourut en 1382.

peu respecté de part et d'autre, bien que, sous d'autres rapports, ses conséquences durent encore à ce jour.

1371. — La première infraction provient de l'Evêque, donateur de cette charte. Toujours dans le besoin à cause de son humeur belliqueuse, il demanda trois ans après à la Neuveville une contribution de 15 livres stebel (Stüber), sous réserve, dit l'Evêque dans sa lettre datée de St-Ursanne, que cela ne lui tournera pas à préjudice.

1386. — Une seconde lésion de ses franchises n'eut pas d'autre cause. La Neuveville dut payer à l'Evêque Imier 400 florins pour dégager le château des mains du chevalier Jean de Nan; à la vérité, cet Evêque, par l'acte de reconnaissance, confirme à la Neuveville tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs et s'engage à ne pas vendre le château de Schlossberg sans la ville, ni la ville sans ledit château, point très-important pour la sûreté et la tranquillité de cette ville, qui aurait été sans cesse menacée, si le château avait appartenu à un autre seigneur.

1388. — De leur côté, les Neuvilleois commirent une infraction bien plus grave, en concluant, le 15 octobre, un traité de combourgeoisie avec la ville de Berne. Cet acte fut utile à la Suisse, puisque dès lors la Neuveville prit part à toutes les affaires de la Confédération, pour autant que sa puissante alliée y était intéressée ou qu'elle l'exigeait de ses nouveaux combourgeois, mais il fut bien plus utile à cette localité elle-même qui, grâce à la protection de Berne, s'émancipa de plus en plus de l'autorité princière, vit introduire la réforme et fut préservée de bien des guerres, dans lesquelles les autres sujets de l'Evêque eurent cruellement à souffrir. Ne critiquons pas un traité qui éleva les Neuvilleois presque au niveau des Suisses et qui prépara leur entrée dans la Confédération! L'Evêque, souverain de Neuveville, ne fut pas le seul à blâmer la Neuveville de cette violation de ses droits suzerains; Bienne, qui après avoir été sept ans déserte, commençait à se repeupler, s'en plaignit davantage, car elle était indignée de voir que Neuveville entraît dans une combourgeoisie qui avait été la cause de sa ruine à elle, et que néanmoins, elle jouirait des avantages d'un acte obtenu par une fidélité qu'elle ne gardait plus, d'autant que ces privilèges de Neuveville étaient fort préjudiciables aux intérêts des Biennois. La ville de Bienne ayant demandé pour son propre accroissement, que Neuveville fût déclarée déchue de tous les avantages « que leur conférait l'acte de 1368 et qu'elle rentrât sous la bannière, la juridiction et la mairie de Bienne, » l'évêque Imier décida : « que Bienne n'a aucun droit sur Neu-

veville, que la Neuveville a le droit de bannière et d'établir un banneret, que le maire de Neuveville y exercerait les mêmes droits qu'autrefois celui de Bienne y avait exercés.»

1390. — Force fut aux Biennois de se contenter d'une décision qui sanctionna définitivement un état de choses existant depuis nombre d'années ; ils en prirent leur parti et , engagés par les nombreuses relations d'égalité et de fraternité qui leur étaient communes avec les Neuvilleois , comme sujets du même prince , alliés d'une même ville , situés sur le même lac, ils conclurent avec eux, en 1395, un traité de combourgeoisie , en faveur duquel la Neuveville céda à Bienne la paroisse de St-Imier. Bienne ne recouvra ainsi qu'une partie de la juridiction militaire qu'elle avait eue, puisque Neuveville garda sa bannière et celle de Diesse, mais l'influence de Berne, qui intervint par une décision arbitrale conservée aux archives de Neuchâtel, la décida à se contenter d'une partie, ne pouvant plus avoir le tout. — L'alliance de Berne, tout en préservant Neuveville de la tyrannie arbitraire de son prince et la faisant regarder comme agrégée à la Confédération (ainsi elle est nommée au traité de paix d'Ensisheim de 1444 conclu entre la France et les Confédérés), lui imposait bien des sacrifices, car elle envoyait son contingent à ses frais à toutes les campagnes des Bernois ; à la conquête de l'Argovie (*) 1415, à l'expédition du Valais en 1419, dans la guerre de Zurich (un rôlet indique les noms de ceux qui virent le massacre de Greifensée en 1444).(**) Dans celle de Bourgogne ils obtinrent de glorieux trophées , chèrement achetés par le sang de beaucoup de Neuvilleois , qui faisaient partie de la malheureuse garnison de Grandson (***) et

(*) Berne paya aux Biennois et aux Soleurois, pour lui avoir porté secours la somme de 5000 florins : il serait intéressant de savoir si Neuveville eut aussi sa part de cette récompense , et combien elle obtint ; c'est ce que l'on verrait aux archives, avec le nombre de soldats qu'elle y envoya.

(**) Si les Neuvilleois marchaient, comme on le voit en plusieurs occasions, avec les Neuchâtelois , à cause de la langue, ils étaient aussi du nombre de ces braves qui se joignirent aux Confédérés au passage de la Birse et qui périrent si glorieusement à St-Jacques.

(***) Les noms de ceux qui périrent à Grandson sont marqués sur un rôlet de confrérie et d'autant mieux conservés que l'on célébrait annuellement une grande messe solennelle pour le repos de leurs âmes ; ce rôlet porte distinctement la date de 1475, tandis que tous les historiens indiquent 1476, mais cette contradiction n'est qu'apparente : on commençait alors l'année le jour de Pâques , et comme le 5 mars ne pouvait être après Pâques,

mérités aussi par le courage avec lequel eux et leurs voisins repoussèrent un détachement de Bourguignons qui , pour faire diversion pendant le siège de Morat, étaient venus jusque près des bords de ce lac ; « on les poursuivit jusqu'à la Surge où on leur frotta bien le dos et beaucoup d'ennemis y bibèrent leur saoul. » On peut admettre sans doute qu'il y eut des Neuvillois aux batailles de Grandson , de Morat et de Nancy, mais il n'est pas encore connu à quelle occasion ils acquirent leurs fameux canons de Morat. (Voy. le *Mémoire* de M. Quiquerez.) En 1499, ils formèrent avec ceux de Neuchâtel, de Valangin, du Landeron et autres la garnison de Dornach, durant la guerre de Souabe.

Pendant ce long espace d'un siècle et demi, qui s'écoula entre la combourgeoisie faite avec Berne et l'acceptation de la réforme, Neuveville accrut considérablement ses biens : en 1425, elle acheta de l'Evêque Jean sa maison, la tour et les fossés ainsi que le bois que ceux de Nods devaient fournir à ladite maison, au prix de 500 florins, et au même prix, en 1492, de l'évêque Gaspard le moulin de la ville, et celui de la scie avec la scie, la moitié de la dîme de Velon et quelques cens à Lignères.

1497. — Cette augmentation de biens fut suivie de plusieurs marques de considération : l'empereur Maximilien accorda aux maîtresbourgeois, conseil et communauté de Neuveville, de porter sur leur bannière un écusson rouge ayant au fond un mont noir triangulaire, surmonté dans l'écusson rouge de deux dés blancs en croix ; et l'évêque Philippe (en 1504) porta à vingt-quatre le nombre des conseillers, régla le mode des élections et les frais de justice.

La prospérité croissante de cette ville, jointe à la décadence financière de son souverain, qui avait aliéné peu à peu toutes ses redevances à la Neuveville, relâcha singulièrement les liens de sujétion, tandis que Berne y exerçait une prépondérance de jour en jour plus forte et que Bienne entretenait des liaisons d'amitié et de voisinage fort agréables. Ces deux villes eurent ainsi une influence décisive et à part presque égale sur la réformation de Neuveville. Farel y prêcha en 1529, mais l'évêque de Bâle pria Berne de le rappeler ; il y revint en 1530 et disputa avec le curé ; la dispute fut portée devant le conseil de ville, qui renvoya l'affaire devant l'évêque de Lausanne, comme Neuveville

il appartenait selon le calendrier de ces temps à l'année 1475, au lieu que, commençant par le 1^{er} janvier, nous marquons correctement 1476.

était de son ressort en matière ecclésiastique. Farel se rendit à Lausanne, mais il laissa, à son départ, le ministre Jean Bosset à Neuveville, pour défendre la cause de l'évangile. Selon l'usage de ces temps-là, la question : « Si l'on voulait conserver l'ancien culte ou embrasser la réforme », fut soumise au vote du peuple qui, à la première votation, se prononça pour l'ancienne foi; mais la crainte de perdre la faveur de Berne et le désir de continuer à vivre en bonne harmonie avec Bienne l'emportèrent, chez beaucoup, sur l'attachement opiniâtre qu'ils avaient eu pour l'église catholique et sur leur répugnance pour les innovations.

1530. — Les Biennois, dont précisément dans ce temps on voulait renouveler la combourgeoisie, répondirent qu'ils y consentiraient moyennant que Neuveville embrassât la réforme, parce qu'ils étaient dans l'intention de ne se lier avec personne qui ne fût de leur religion; Berne, de son côté, à la demande du ministre J. Bosset et du bailli J. Schlaff de Nidau, envoya une députation pour faire un nouvel essai d'introduire la réforme. On avait, d'après les rapports de Bosset, compté sur une très-forte majorité (de 126 contre 66), mais elle ne fut que de 24, tant les efforts des moines de Bellelay qui avaient la collation de Neuveville depuis 1489, avaient eu d'effet; en revanche, le curé Jean de Meit, que l'Evêque avait choisi comme un zélé et habile défenseur du catholicisme, embrassa lui-même aussi la réforme. Dans l'acte officiel du mois de décembre, par lequel Neuveville renonça à l'église catholique et introduisit solennellement l'église protestante, (*) on réserva les droits de l'Evêque et ceux de l'abbaye de Bellelay qui y conserva la dîme de tout vin, sauf des vignes qui appartenaient à la ville et un petit nombre de privilégiés, mais qui dut pourvoir au paiement et à l'entretien d'un pasteur réformé; la nomination de ce pasteur et par suite des deux (un seul ayant été trouvé insuffisant) appartenait au magistrat de la ville. Il est à présumer que plusieurs familles bourgeoises émigrèrent de cette localité pour ne pas abandonner les croyances de leurs pères, car plusieurs noms qui se rencontrent fréquemment avant cette époque, ne se retrouvent plus dès lors dans les archives neuveilloises; par compensation, il y eut

(*) Il est indubitable que si l'Evêque eût été à la fois seigneur spirituel comme suzerain temporel, la réformation aurait eu bien plus de peine à s'introduire ici, car il aurait mieux surveillé les démarches des protestants que l'evêque de Lausanne, qui était si éloigné.

certainement aussi des familles qui vinrent s'établir ici, parce qu'elles y pouvaient professer librement le culte de leur choix. Sans être positif à cet égard, je crois pouvoir affirmer que la famille Simonin, dont un membre vers 1521 fut notaire impérial, est de la première catégorie et la famille Gibollet de la seconde, car le fameux Jacques Gibollet, notaire, calligraphe, dessinateur spirituel et magistrat distingué de 1540 à 1580, était bourgeois de Soleure et de Neuveville; ne serait-il pas de ceux qui quittèrent Soleure en 1531, après la bataille de Kappel?

1539. — Les difficultés survenues entre les deux conseils d'une part et Pierre de Gléresse, châtelain de Schlossberg et maire de Neuveville d'autre part, au sujet de la demande que ces derniers avaient faite, « qu'en cas d'absence le châtelain nommât un maire pour l'expédition des affaires, » furent aplanies par l'évêque Philippe au moyen d'une décision médiatrice : « lorsque le châtelain s'absenterait, il nommerait son lieutenant pour tenir sa place; » c'est-à-dire pour vaquer aux deux fonctions de châtelain et de maire. Cette décision qui montrait le désir de l'Evêque de maintenir son autorité par la présence non interrompue d'un châtelain ou d'un remplaçant pour représenter la personne du prince, n'insinua-t-elle pas, peut-être, au conseil de Neuveville la demande suivante : « que le château serait maintenu bien que le seigneur châtelain n'y habitât plus, » à laquelle l'Evêque déclara se soumettre autant qu'il lui serait possible. Comme le château avait été rebâti à neuf, moins d'un siècle auparavant, en 1458, par l'évêque Jean VI, dont on voit encore, dit-on, les armoiries sculptées au-dessus du portail, il faut qu'il y ait eu des motifs particuliers pour engager les châtelains de n'y plus demeurer; applaudissons au bon goût des magistrats neuvillois de cette époque qui ne voulurent pas qu'un château si bien situé tombât si vite en ruines, et qui ont ainsi conservé à leurs descendants la vue pittoresque qui embellit ce paysage; sans eux, le Schlossberg serait sans doute réduit au même état que le château d'Erguel.

Les Neuvillois, tranquilles chez eux, suivaient avec intérêt les affaires de l'Europe : ennemis des Luthériens, ils aimaient encore moins les ducs de Guise (*) et la ligue fanatique qui désolait la France et

(*) Sur une feuille volante de cette époque, on lit une petite pièce intitulée : « *Luther dem Papst*, à Luther le pape, » et sur un autre :

cherchait à y exterminer les protestants : on peut être assuré que des Neuvilleois se trouvaient parmi les hardis aventuriers qui, natifs surtout de la Suisse française, allaient au secours des princes de Navarre et de Condé ; on voudrait pouvoir recueillir des détails sur ces expéditions !

1604 et 1608. — Le 17^e siècle s'ouvrit sous de favorables auspices : l'évêque Guillaume donna à la ville deux coutumiers et on ne lui prêta serment qu'à condition qu'il redressât quelques griefs.

On en éleva de nouveaux, lorsque par l'échange qui avait été fait entre l'Evêque et le prince de Neuchâtel, Liguères et St-Maurice, près du Landeron (dont les hommes appartenaient encore à l'Evêque quoique le pays eût été cédé antérieurement), passèrent entièrement sous la domination du prince et que, conséquemment, la juridiction militaire de Neuveville se trouva restreinte d'autant : le nombre des hommes dépendants de la bannière ayant diminué, la Neuveville fit ses réclamations quand l'Evêque demanda du secours. (*) L'occasion d'en faire se présenta bientôt : pendant la guerre de trente ans toutes les portions de l'Evêché qui n'étaient pas comprises dans la Confédération suisse, furent à plusieurs reprises cruellement ravagées ; les vallées de Moutier et de St-Imier souvent alarmées, avaient fréquemment recours à leurs alliés et co-sujets et les frontières étaient, presque toutes les années, gardées jour et nuit et ce, pendant des mois entiers, par les levées faites à Neuveville et à Bienne, etc. Les missives par lesquelles les communes des vallées menacées implorèrent le prompt secours des Neuvilleois se multiplient et donnent des détails intéressants sur les ravages commis, aux Franches-Montagnes, à Porrentruy, etc., par les Suédois, les Impériaux et les Français.

1633. — Comme l'année 1633, après la mort de Gustave-Adolphe, fut une des plus désastreuses pour lesdites contrées et des plus dangereuses pour celles qui, étant près des frontières, étaient le plus exposées, Neuveville renouvela solennellement sa

Quand la France sera en paix,
En union et concorde,
Les Guysars seront défaits
Et leurs maisons mis en bas ordre.

(*) Tschiffely marque pour cette affaire, l'année 1614 ; ailleurs on trouve que l'échange en question par lequel le prince céda Miécourt et Burnevésain près Porrentruy contre Serrières et Dombresson, eut lieu en 1625.

combourgeoisie avec Berne, ce qu'elle n'avait plus fait depuis plus de 200 ans. — C'est dans cette situation déplorable, son pays dévasté, expulsé de tout son territoire, privé de toutes autres ressources pécuniaires que l'évêque Henri d'Ostein, dont la devise, « naître, souffrir, mourir » indiquait si bien le sort, vendit à la Neuveville, pour la somme de 2,000 écus ses vignes (c'est-à-dire celles du domaine épiscopal) situées sur le Landeron.

1639. — Quelques années après, le duc Bernhard de Weimar envoya à la Neuveville son secrétaire, J. Himly, pour demander que cette ville lui payât tout ce qu'elle devait autrefois à l'Évêque, attendu qu'il était maître à sa place; et il le serait devenu ou resté sans la mort inopinée qui l'interrompit au milieu de sa brillante carrière. Le magistrat de Neuveville usa de délai, demanda conseil à Berne et finit par refuser nettement.

1645. — Ces temps de guerre faisaient aimer les armes : on fit une revue générale de toutes les troupes de la bannière, avec grande parade et fête, où il y eut 205 bourgeois de la ville et 222 montagnards, lesquels étaient divisés en 3 compagnies de 74 hommes chacune; la même année, on exécuta aussi cinq femmes comme sorcières.

1646. — L'année après, le nouveau prince-évêque Albert de Ramstein se rendit, par la montagne, à Neuveville pour y recevoir le serment. Une députation du conseil fut à sa rencontre jusqu'au Schlossberg; peu au-dessous se trouvèrent 50 mousquetaires et quelques canons à croc qui firent bravement leur devoir. Le lendemain ceux de la montagne demandèrent, avant de prêter serment, qu'on y ajoutât quelques articles qui leur furent accordés sans difficulté. Après on l'invita à dîner à la maison de ville; il partit le jour suivant pour Bienne dans un bateau couvert d'une voile, où il fut difficile d'entrer, parce que le lac était si haut par l'abondance des pluies qu'il débordait d'un pied dans la ville, il fallut donc faire des ponts.

1848.— La prospérité matérielle donna le goût des lettres : deux conseillers nouvellement élus représentèrent « que l'usage étant que les nouveaux conseillers donnassent un festin ou fissent présent d'un vase d'argent, ils proposaient en échange une somme pour former un fonds, destiné à fonder avec le temps une école latine ». On trouva l'idée bonne, on renonça au festin et décida qu'à l'avenir tous les nouveaux conseillers feraient suivant leur libéralité un don pour cette école. Ils donnèrent chacun 50 livres et le sieur Josué Imier y ajouta 20 écus. L'année

1653 produisit surtout un grand accroissement de fonds ; plusieurs personnes donnant 100 livres, d'autres 50.

1651. — Le nouvel Evêque Schœnau étant arrivé à la Neuveville pour recevoir l'hommage, le chancelier fit une innovation en ce que, sans donner à l'Evêque le temps de faire sa harangue, il fit de suite lever les doigts et jurer. On a aussi noté que l'Evêque donna 10 pistoles aux tireurs et un don aux jeunes gens qui avaient fait le jeu de l'épée ; cette libéralité était-elle aussi une innovation ?

Les frontières de l'Evêché étant inquiétées par des troupes lorraines, l'Evêque demanda un secours de 75 hommes qui partirent sous les ordres d'Adam Crette, capitaine, et Jacques Gibollet, lieutenant ; leur solde fut de 4 batz par jour ; ils restèrent un mois et furent relevés par 20 bourgeois et 20 montagnards ; la ville paya 240 écus de frais et les confréries 40 écus chacune. Ensuite l'Evêque demanda que le séjour de ces hommes fût encore prolongé ou de lui fournir de nouveau 8 à 10 hommes avec un caporal et de quoi les solder, à raison de 37 plappart (rappes d'ancienne monnaie) par jour et par homme. L'année suivante, il revint lui-même à la charge, annonçant qu'il avait contracté alliance avec les XIII cantons et mis sur pied 700 hommes d'infanterie et une compagnie de cavalerie et demandant que Neuveville et Bienne tinssent 300 hommes prêts à marcher à leurs frais : on lui promit de délibérer avec Bienne et la montagne, qu'advint-il de cette affaire ? nous ne le savons pas, mais les dangers de guerre s'étant dissipés, la levée n'aura probablement pas eu lieu.

1653. — Ces vaines alarmes eurent un bon résultat : préparer la Neuveville aux secours effectifs que Berne réclama pour la guerre des paysans. On envoya d'abord Pétreman Ballif avec 100 hommes ; puis, sur une demande arrivée le 3 mai, on expédia déjà le 4 une nouvelle compagnie sous Adam Crette, le tout aux frais des trois confréries (s'en sont-elles chargées spontanément, par zèle pour la bonne cause ? nous le croyons, à en juger par l'élan avec lequel, en 1857, on a couru aux armes et contribué pour fournir aux soldats des vêtements chauds et une augmentation de paie). Le 18 juin, le gouvernement de Berne annonça la fin de la révolte, remercia du prompt secours et rendit bon témoignage aux officiers et aux soldats. Est-ce à cette guerre que se rapporte la note : « l'Evêque se plaignit de ce qu'on avait marché au secours de Berne sans l'en avertir, et le conseil lui répondit que cela s'était fait en vertu des traités et coutumes » ; plutôt à celle de reli-

gion, en 1656, car l'Evêque aura vu d'un mauvais œil ses sujets Neuvevillois marcher contre ses coréligionnaires catholiques.

Un noble, membre du conseil de Berne, Jacob Steiger, ayant épousé une demoiselle de Gléresse, fille de J.-J. de Gléresse, noble et bourgeois de Neuveville, quoique catholique, demanda à acheter pour lui et pour les siens le droit de bourgeoisie de cette ville, ce qui lui fut accordé, moyennement 150 écus et un vase d'argent à chacune des trois abbayes, sous condition expresse de ne pouvoir charger de son bétail les pâturages et vacheries que comme un seul. Ce fait a-t-il été noté comme premier exemple de l'achat de la bourgeoisie? par égard pour le haut rang du nouveau bourgeois et de la somme qu'on lui a fait payer? ou de la clause particulière qui y était jointe? 14 ans plus tard (1667), le conseil acheta le domaine des enfants mineurs de ce bourgeois pour 8,000 écus et 50 pistoles d'étrenne; elle en garda une partie et vendit le reste à l'enchère; la maison fut destinée à y loger l'un des deux pasteurs; l'autre pasteur habitait l'ancienne cure, appartenant à Bellelay. Les rapports avec ce couvent se maintenaient dans une parfaite harmonie malgré la différence de religion: à sa requête, on lui accorda quelque peu d'eau des fontaines de la ville pour établir une fontaine dans sa cour à la rive du lac (auprès de la maison dite de Berne), réservant qu'en cas de sécheresse ou de manque d'eau pour les fontaines ou les moulins de la ville on pourrait la lui ôter.

1673. — Arrivée de la duchesse de Nemours qui fit de la Neuveville son quartier général dans son entreprise contre Neuchâtel. Repoussée au Landeron, elle s'en retourna en France attendant que les événements lui procurassent la domination qu'elle convoitait un peu trop vite. Ce fut après être parvenue au trône princier de Neuchâtel, qu'elle donna ce fameux canon à la Neuveville pour la remercier du bon accueil qu'elle y avait trouvé. (*)

L'année suivante 1674, un pasteur J.-J. Bosset fut frappé d'apoplexie en chaire et y mourut.

Si la situation politique de l'Europe et surtout la puissance colossale de Louis XIV ne permettaient plus aux Neuvevillois de venir au secours de leurs coréligionnaires, les armes à la main, comme au siècle précédent, ils assistaient très-libéralement soit les protestants qui se réfugiaient chez eux (témoin le poème latin d'actions de grâce d'un mi-

(*) Voyez le mémoire de M. F. Imer sur cette matière.

nistre hongrois), soit ceux qui, expulsés de France et de Savoie ne faisaient que passer par la Suisse. Un carnet assez épais fournit la preuve de la *charité* et des collectes abondantes des Neuvilleois; il est de l'an 1685.

1708. — Le changement survenu à Neuchâtel par l'avènement d'une dynastie protestante fut sans doute vu de bon œil par les Neuvilleois, car ils envoyèrent au nouveau gouverneur une nombreuse députation qui fut accueillie avec de grands honneurs et force protestations de bonne amitié et de bon voisinage.

Ensuite vinrent deux années de calamité dans lesquelles il n'y eut pas de récolte, en 1708, à cause de la grêle, en 1709, à cause du froid.

1711. — La liberté d'un banquet, qui entraîna le banneret et conseiller B. Gibollet, notaire, à tenir des discours offensants contre les magistrats, et la susceptibilité de ceux-ci, aigrie par la résistance du banneret inculpé, amenèrent de longues querelles avec l'Evêque qui sévit contre les magistrats neuvilleois et en fit, par toutes sortes de moyens, nommer d'autres; les premiers ayant eu recours à leurs Excellences de Berne (*), les irritèrent tellement qu'on alla jusqu'à interdire tout commerce avec la ville rebelle. Berne étant la plus forte et agissant en conséquence d'un principe bien arrêté de soutenir partout les magistrats en charge contre un prince capricieux et, dans son humeur despotique, assez inconstant de sa nature, finit par l'emporter; ses adhérents obtinrent gain de cause et purent rentrer à la Neuveville après un exil de plusieurs années. (**)

1717. — L'agitation apaisée à grand'peine et avec des frais énormes, couvait encore sous la cendre, quoiqu'il soit probable que les magistrats, avertis par la critique, eussent administré avec prudence et au profit de la ville; car de 1721 à 1734, la fortune publique s'était

(*) Le banquet en question eut lieu le 3 mars; M. Baruch Gibollet qui figure dans cette cause, fut plus tard ministre (nous avons vu un extrait de baptistère de 1738 signé par lui), et atteignit sa 92^e année. Les magistrats bannis se nommaient Baillif, Petitmaître, J.-J. Chiffelle, capitaine et Cellier, maire, lequel fut même condamné à mort par l'Evêque; ce fut lui qui répondit à un mandat de l'Evêque: « Nous ne pouvons ni ne voulons. »

(**) En même temps, lutte de Berne et de l'Evêque au sujet du chancelier de Bienne, qui avait été révoqué de sa charge par le magistrat de la bourgeoisie et en avait appelé à l'Evêque. Berne gagna sa cause et celle des magistrats, à Bienne comme à Neuveville, contre l'appelant et son protecteur le prince-évêque.

augmentée de 25,000 écus, somme assez ronde quand on pense que le revenu de la ville ne se montait qu'à 3,800 écus après déduction des cens en vin et en grain employés à des pensions et traitements, et que, dans ce temps-là, on avait bâti le temple neuf, soit l'église française. Néanmoins, ce fut à cause de la gestion des finances que s'élevèrent de nouveaux troubles : quatrevingt-seize bourgeois s'étaient ligués, à l'instigation de J.-Rodolphe Petitmaître, orfèvre, contre la magistrature qui n'était soutenue que par quaranté bourgeois et demandèrent avec persistance le compte-rendu et l'état de fortune de la ville. Ils allèrent jusqu'à enlever au conseil la clef du trésor. Les magistrats, dédaignant de se soumettre à la censure de leurs combourgeois (tendance ordinaire des gouvernements du siècle passé, provenant plus d'un sentiment de fierté mal entendu que de mauvaise conscience) aimèrent mieux soumettre leurs comptes aux députés bernois, qui furent envoyés pour apaiser les troubles. Ces délégués les ayant approuvés entièrement et n'ayant pas pu obtenir que la bourgeoisie révoltée rentrât dans l'ordre et dans l'obéissance passive envers les magistrats, (ce qui était alors le type d'un bon citoyen), firent venir des troupes bernoises jusqu'au bord du lac ; Petitmaître et ses partisans ne se rendant pas encore à leurs injonctions, les troupes arrivées par bateau, entrèrent en ville et se saisirent des principaux promoteurs des troubles (1734). Petitmaître fut condamné à mort, mais il put s'évader de sa prison par la connivence de ses ennemis eux-mêmes ; J.-Fréd. Himly et le notaire Bourguignon furent bannis, d'autres mis à l'amende et le calme fut rétabli. (*)

Le pendant de ce procès, mais sur une grande échelle et avec une issue plus funeste pour le chef des mécontents, est celui du capitaine Hentzy à Berne.

La bourgeoisie pacifiée, les magistrats eurent à soutenir pour elle et pour eux-mêmes plusieurs luttes pénibles : avec ceux de la montagne un très-grand procès à cause des bois et des droits de la bannière ; et avec M. Mestrezat, châtelain, qui s'attaquait à tous les pouvoirs civils et ecclésiastiques. (1745.) Néanmoins on eut l'attention de prendre soin du culte, en achetant pour la somme de 6,000 écus de Berne, des

(*) Voyez sur ce procès un Mémoire intéressant de M. F. Imer, lu à la Société jurassienne ; peut-être fera-t-il un jour partie d'une histoire détaillée de cette ville. Il existe aussi un travail spécial sur le procès Gibollet.

orgues qui furent placées à l'église de la ville et en plaçant les vieilles dans l'église extérieure. (1746.)

1758. — La magnificence dans la réception du prince allait croissante : le dîner offert au nouvel Evêque coûta 150 louis; ce fut un des derniers. Grandes étaient aussi les dépenses faites (1759) à l'honneur de MM. les députés bernois, délégués pour terminer enfin définitivement le partage des forêts entre la commune bourgeoise de Neuveville d'un côté et les communes de la montagne, Lignièrès y compris. (*)

Plus de trente années s'écoulèrent encore dans la paix et la prospérité; plus d'un Evêque vint encore recevoir le serment de la Neuveville, seule marque de sujétion qu'elle lui devait ; du reste, la ville se gouvernait librement comme une petite république. Mais lorsque l'Evêque eut été expulsé de Porrentruy et que de Bienne où il s'était momentanément retiré, il se rendit à Constance ; lorsque l'Evêque élu dans cette ville, (1795) François-Xavier de Neveu, après un très-court séjour à la Neuveville, repartit pour Constance où se trouvait son chapitre ; ce fut la fin de la domination épiscopale, mais en même temps aussi, d'après l'expression du chroniqueur, M. Tschiffely, le bonheur disparut. Les bourgeois de la Neuveville, crainte de se voir tout enlever par les Français, se hâtèrent, dans la prévision d'être incorporés à la république si pauvre et si rapace des sans-culottes, de faire le partage de tous les titres et de toutes les sommes qui se trouvaient au comptant dans leur trésor : le revenant-bon de chaque ayant-droit fut assez conséquent pour faire oublier à beaucoup de particuliers les beaux jours d'une liberté presque illimitée dont ils avaient joui précédemment.

1797. — L'occupation par les Français eut lieu vers la fin de 1797 et pendant près de 20 ans, la Neuveville gémit sous cette domination étrangère et exigeante. Par le vote de la population et par la décision des grandes puissances, dans la paix de Vienne, (1815) Neuveville et son territoire furent annexés au canton de Berne, d'abord comme partie du district de Cerlier, depuis 1846 comme un district particulier.

(**) Dans les archives se trouvent encore les comptes détaillés pour ces dîners et soupers de gala ; les fins vins et les pâtés de Vienne, etc., y reviennent à profusion ; et les douceurs pour témoigner sa reconnaissance à ces Messieurs!!!

Sur le chiffre de la population, Ruchat dit qu'à la votation pour la réformation, en 1530, il y avait à la Neuveville 126 pour et 66 contre, soit 192 chefs de famille, ce qui, portant la famille à 4 membres, ferait un total de près de 800 âmes. Lors du partage des biens, en 1797, le nombre des bourgeois (on comptait indistinctement tous les membres) se montait à 835 personnes, auxquelles il faudrait ajouter les habitants dont le nombre n'est pas connu, mais n'était pas si considérable qu'il l'est à présent où les facilités d'établissement sont si grandes, et où les communications ouvertes par de bonnes routes, le chemin de fer et les bateaux à vapeur permettent aux populations de se déplacer davantage.

Enfin, en 1821, le nombre des hommes était de 650,
celui des femmes de 671 ;

TOTAL 1,321.

Dans ce nombre se trouvaient 633 non-bourgeois, dont 36 domestiques et 67 servantes. En 1846 et 1856, la population de Neuveville a été de 1780 âmes.



LA VENDANGE ET LA DIME A NEUVEVILLE,

EN 1736 & 1737.

Notes et remarques, par le Père HERMANN BRISELANCE,
chanoine de Bellelay,

Communiquées par M. MANDELERT.

Année 1736.

L'on dîme le vin, ou la vendange, à Chavannes par 6 pots et à la ville par 5 : les gerles de Chavannes étant de 60 pots et celles de la ville de 50.

Si les gerles sont pleines, on remplit le seillet du dixme.

Le dîme est de 4 pots 1/2.

Les parties de Chavannes sont : le Poudeil, le Creux-Greveil, le Poirie, Chavannes même et Gléresse.